



En route
vers des **emplois**
de **qualité**

FGTB

Chimie

Ensemble, on est plus forts

Le Fonds démographie
en **5 étapes**

Notre priorité? Des emplois de qualité!

**Vous accordez une grande importance au travail faisable ?
Vous voulez faire en sorte que vous et vos collègues ayez des emplois de qualité ?**

Bonne nouvelle car, sous l'impulsion de la FGTB Chimie, le Fonds démographie a été créé à cet effet.

Les entreprises de la chimie qui améliorent les conditions de travail de leur personnel peuvent bénéficier d'un soutien financier du Fonds démographie. Ce Fonds intervient en faveur de votre entreprise si votre employeur et votre délégation s'accordent sur des mesures liées à des emplois de qualité.

Quelles mesures ? **Congés supplémentaires, complément financier** pour passer d'un travail lourd à un travail plus léger, **recrutement supplémentaire** avec lien vers un travail plus faisable, formules de parrainage et marrainage, prolongation des **congés pour soins**, visites médicales, etc. C'est à vous de déterminer les meilleures mesures pour votre entreprise.

Le Fonds accorde une attention particulière pour les travailleurs âgés, les travailleurs ayant des métiers lourds et ceux qui travaillent de nuit ou en équipes. Les mesures pour le travail plus faisable peuvent être classées en quatre domaines d'action : le travail, la santé, les compétences et la gestion des carrières. Les mesures peuvent concerner des groupes cibles ou l'ensemble du personnel.

Vous avez encore besoin d'aide ou vous voulez plus d'informations ? Nous sommes là pour vous aider.

Vous pouvez vous adresser à votre permanent syndical ou à votre expert FGTB Chimie (dany.vancouwenbergh@accg.be | 02 549 05 52).

Consultez aussi notre dossier sectoriel Fonds démographie FGTB Chimie (www.accg.be/fr/fondsdemographie) ou scannez le QR-code →



**Et votre entreprise ?
Est-elle déjà soutenue par
le Fonds démographie ?**

Vous voulez rendre le travail de vos collègues plus agréable et plus faisable, mais vous ne savez pas comment recourir au Fonds démographie ? Ne vous en faites pas, cette brochure est là pour vous aider.

Le Fonds démographique en **5** étapes



Qu'est-ce qu'un **emploi** de **qualité** ?



Qu'est-ce qu'un emploi de qualité ? Quelles sont les attentes des travailleurs ? Quels sont les problèmes qu'ils rencontrent dans l'entreprise ? Faut-il améliorer leur équilibre entre vie privée et vie professionnelle ? Les réponses à ces questions peuvent varier d'une entreprise à l'autre.

Pour votre entreprise, rassemblez des informations et interrogez vos collègues. Cela vous permettra d'identifier correctement les adaptations qui peuvent être apportées pour améliorer leur vie quotidienne. Si possible, élaborer des revendications syndicales communes avec les autres organisations syndicales présentes dans votre entreprise et élaborer un cahier de revendications commun.

Une enquête vous permet d'être en contact avec vos collègues et vous donne un aperçu de ce qu'ils attendent en termes d'emplois de qualité. C'est le point de départ pour une campagne pour des emplois de qualité.

—Astuce

3

Astuce—

Le CE, la DS ou le CPPT

S'il existe un conseil d'entreprise (CE), la majorité des représentants des travailleurs et l'employeur doivent donner leur accord sur le contenu d'un plan démographie.

Il n'y a pas de CE ? L'accord doit alors survenir en délégation syndicale (DS). Il n'y a pas de DS ? C'est alors le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) qui prend la main.

Dans les entreprises sans organes de concertation, l'employeur doit consulter l'ensemble des travailleurs. Chaque entreprise et chaque travailleur de la chimie peut ainsi bénéficier d'un travail faisable et donc d'un emploi de meilleure qualité.

Mettez le thème à l'ordre du jour du CE, de la DS ou du CPPT. Vous pouvez également aborder le Fonds démographie lors des négociations de CCT en entreprise. Consultez votre permanent syndical ou votre expert FGTB Chimie lors de chacune de ces phases.

Le plan démographie est transmis au Fonds



Après qu'un accord a été trouvé au sein de l'organe de concertation, votre employeur devra transférer le plan démographie au Fonds. Cela se fait par voie électronique.

Votre employeur recevra par la suite une confirmation écrite de la transmission du plan démographie. Tous les dossiers en possession du Fonds démographie 14 jours avant la réunion du comité de gestion sont traités.

Après la réunion du comité de gestion, votre employeur recevra une réponse formelle indiquant que le plan démographie a été validé ou si des ajustements sont encore nécessaires.

Interrogez votre employeur concernant le suivi du plan démographie ou posez la question à votre permanent syndical.

Astuce

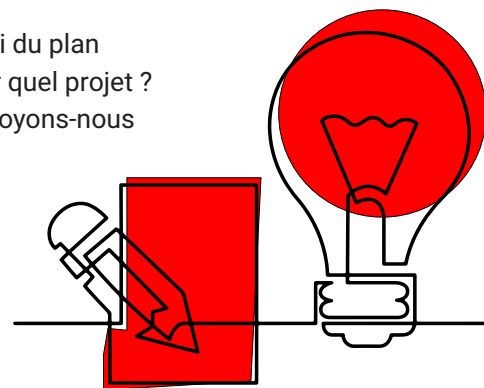
5

Astuce—

Exécution des mesures

Dès que votre plan démographie est approuvé, le travail commence ! En effet, l'entreprise devra mettre en œuvre les mesures annoncées pour bénéficier du soutien financier du Fonds démographie.

Du côté syndical, renseignez-vous sur le suivi du plan démographie. Où en est-on ? Qui travaille sur quel projet ? Quand le projet sera-t-il achevé ? Quand prévoyons-nous l'évaluation ?



Cette phase est cruciale. Concluez de bons accords en amont et assurez-vous de leur suivi afin que tout soit bel et bien mis en place.

Objectifs atteints?

Communiquez-les dans votre entreprise et rendez les résultats public. Ces résultats sont la preuve de votre engagement syndical en faveur d'emplois de qualité.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà beaucoup de succès !





+infos

Consultez notre site web www.fgtbchimie.be et notre dossier sectoriel Fonds démographie en scannant le QR-code →



Vous pouvez aussi contacter votre permanent syndical ou l'expert FGTB Chimie : dany.vancauwenbergh@accg.be | 02 549 05 52

Inscrivez-vous à notre newsletter →



FGTB

Chimie

Ensemble, on est plus forts